

Période couverte (1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020) ¹	ONTARIO	Marchés couverts – adjugés ²		
Ministères, agences, offices, bureaux, conseils, comités, commissions et organismes semblables d'une Partie		Nombre	Valeur \$ ³	Commentaire ⁴
Produits	11,001		823 756 904 \$	Inclut la plupart des agences
Services, à l'exception des services de construction			3 350 058 144 \$	Inclut la plupart des agences
Services de construction			3 814 203 993 \$	Inclut la plupart des agences
Administrations régionales, locales, de district et autres formes d'administration municipale, des organismes municipaux, des commissions scolaires et des organismes responsables de l'enseignement, de la santé et des services sociaux bénéficiant d'un financement public, ainsi que de toute personne morale ou entité détenue ou contrôlée par les entités précitées			Valeur \$	Commentaire
Produits			2 892 610 822 \$	Les municipalités ne sont pas incluses dans les statistiques
Services, à l'exception des services de construction			3 014 087 813 \$	Les municipalités ne sont pas incluses dans les statistiques
Services de construction			2 640 863 366 \$	Les municipalités ne sont pas incluses dans les statistiques
Sociétés d'État, des entreprises publiques et d'autres entités détenues ou contrôlées par une Partie au moyen d'une participation au capital			Valeur \$	Commentaire
Produits			470 329 571 \$	Organisme provincial à caractère commercial ou industriel
Services, à l'exception des services de construction			4 844 344 611 \$	Organisme provincial à caractère commercial ou industriel
Services de construction			5 070 883 006 \$	Organisme provincial à caractère commercial ou industriel

¹ Indiquer la période couverte. Année fiscale ou calendrier selon le choix de la Partie. La même période doit être conservée pour les rapports subséquents.

² Les marchés couverts adjugés incluent les marchés passés dans le cadre d'un appel d'offres limités.

³ Valeur totale maximale, avant taxes, de tous les marchés couverts au moment de l'adjudication ou, si celle-ci n'est pas connue, la valeur estimée selon la méthode d'évaluation de la valeur d'un marché prévue par l'accord applicable.

⁴ Indiquer toute information pertinente relative à la validité des données (par ex. les données manquantes ou l'explication de la méthodologie utilisée pour établir les estimations).

